

Webinaire : Fiscalité locale

23.11.2023

DGFIP : Francois Rollo - Chef du bureau GF1B

Fiscalyse : Henry de Bryas – Consultant

Cegid : Bernard Guillou - Responsable produit Optitaxes

cegid

Sommaire

Introduction

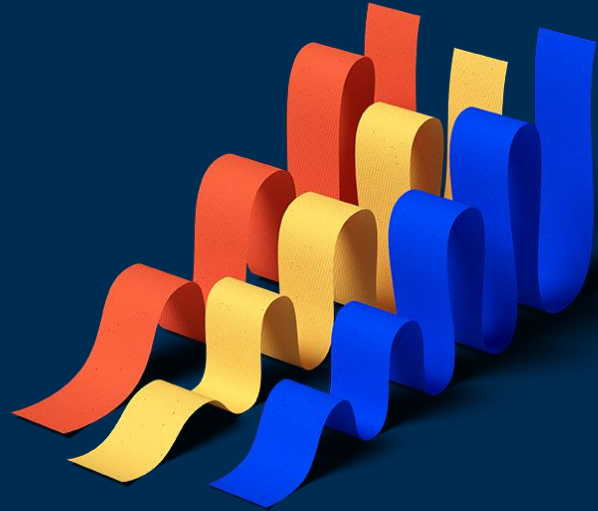
01 Projet de Loi de Finances 2024

02 Rétrospective 2023 & vision produit 2024

03 Rétrospective Fiscalyse

Q&A





Introduction

Webinaire fiscalité locale



DGFIP
Francois Rollo
Chef du bureau GF1B

..... Projet de Loi de Finances 2024

Cegid
Bernard GUILLOU
Responsable Produit

..... Rétrospective 2023 et Vision produit 2024

Fiscalyse
Henry de Bryas
Consultant

..... Rétrospective Fiscalyse

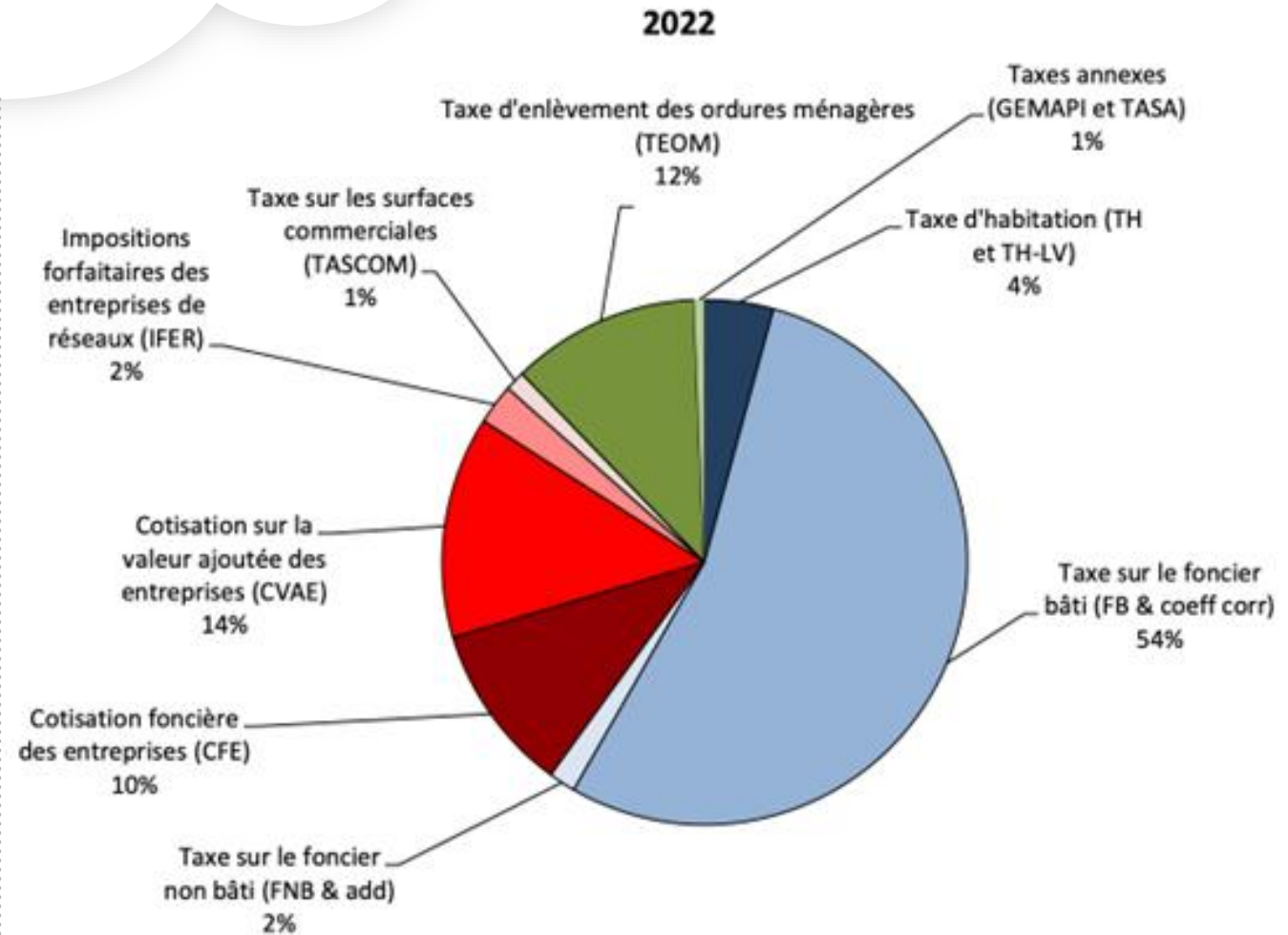
Groupe Indigo
Valérie Di Martino
Responsable comptable
et fiscale

..... Retour client

Avant-propos : rappel de quelques chiffres



- 104,5 Md€ de recettes en 2022 soit +6,5% par rapport à 2021 ;
- +5,6% sur la Taxe Foncière bâti ;
- -3,3% sur la CVAE ;
- +3,6% sur la CFE ;
- Portée par les entreprises à hauteur de 50% ;
- Tendance à la hausse malgré la baisse de la CVAE.



Source : DGCL. Données DGFIP, REI (données 2022 prévisionnelles) ; Banatic.

01

Projet de Loi de Finances 2024



Présentation des nouveautés législatives du PLF 2024 en matière de fiscalité directe locale

Le 23 novembre 2023

Bureau GF-1B

1. Suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

1.1 Calendrier

En 2024 : suppression effective pour les redevables de la cotisation minimum

Population concernée : entreprises dont CA \leq 500 000 €

De 2024 à 2026 : suppression progressive de la taxe pour les redevables dont le CA $>$ 500 000 €

En 2027 : suppression totale de la CVAE

1.2 Aménagements liés à la suppression progressive de CVAE

• En matière de taux :

- **Baisse progressive des taux d'imposition sur 3 ans**
- **Taxe additionnelle à la CVAE : réajustement des taux de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie**
- Hausse progressive pour garantir les ressources des chambres :
 - 9,23 % pour les impositions établies au titre de 2024 ;
 - 13,84 % pour celles établies au titre de 2025 ;
 - 27,68 % pour celles établies au titre de 2026.
- **Contribution économique territoriale (CET) : baisse du taux de plafonnement**
- Baisse progressive pour atteindre le taux cible de 1,25 % en 2027 :
 - 1,531 % pour les impositions établies au titre de 2024 ;
 - 1,438 % pour celles établies au titre de 2025 ;
 - 1,344 % pour celles établies au titre de 2026 ;

2. Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

- Création d'une exonération de 15 ans en faveur des logements locatifs sociaux ayant fait l'objet d'une opération unique de rénovation lourde
- Nouvelles modalités d'exonérations de TFPB liées à la performance énergétique des logements
- Prorogation des régimes zonés et création du zonage unique France Ruralités Revitalisation
- Prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB en faveur des logements sociaux dans les QPV au titre des nouveaux contrats de la ville 2024-2030
- Extension des exonérations de TFPB et de CFE à tous les mâts des éoliennes
- Prorogation du dégrèvement de TFPNB prévu en faveur des associations foncières pastorales (article 1398 A du CGI)

3. Cotisation foncière des entreprises (CFE)

- Actualisation de la liste des activités artistiques bénéficiant de l'exonération de CFE prévue à l'article 1460 du CGI
- Possibilité de règlement par virement bancaire de la CFE et de l'IFER pour les contribuables professionnels non-résidents

4. Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

- **Application d'un mécanisme d'encadrement de l'IFER**
- Lorsque le produit de l'IFER d'une année est supérieur à 400 M€, le tarif applicable au titre de l'année suivante est minoré par un coefficient égal au quotient du montant de 400 M€ par le montant du produit perçu.
- Le plafond de 400 M€ est revalorisé annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

5. Taxe d'habitation - déclaration d'occupation

. La campagne déclarative des occupants des locaux à usage d'habitation

- Éléments statistiques sur les grands propriétaires

- . 3 397 grands propriétaires
- . 12,6 millions de locaux (71,4 millions de locaux au total)

. Évolutions de la structure du fichier CSV pour la campagne 2024

- Rajout d'une lettre au numéro fiscal du local. Il s'agit de réduire les risques liés à une détérioration de la qualité des données au moment de l'ouverture des fichiers
- Date de déclaration mise à jour dans le fichier retour
- Mise en place de la gestion de la notion de groupe d'occupation. Il s'agit de pouvoir regrouper sur le local principal toutes les dépendances associées pour un ensemble de personnes
- Fourniture du cahier des charges 2024 en décembre et organisation d'un webinaire de présentation

. Mise en place d'un bac à sable

- Une plateforme de tests est mise à disposition afin que les grands propriétaires puissent réaliser des déclarations à blanc pour s'assurer de la correcte intégration du fichier

5. Taxe d'habitation - déclaration d'occupation

. Amélioration des traitements d'intégration

- Détection rapide des fichiers incorrects
- Amélioration des contrôles de surface
- Intégration des déclarations correctes

. Le calendrier

- **Janvier 2024** : ouverture du dépôt des fichiers pour test sur la partie "bac à sable"
- **Avril 2024** : ouverture de la campagne de déclaration

. Evolution législative

- **Exonération sur délibération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires en faveur des fondations et associations d'utilité publique et d'intérêt général**

02

Rétrospective 2023 & vision produit 2024



Janvier : Refonte Graphique

- Livraison de la nouvelle version de la solution Cegid Optitaxes contenant une refonte visuelle et ergonomique.

Février : Ajout de la méthode Appréciation Directe de TF

- Le module de Taxe Foncière traite maintenant la méthode d'imposition par Appréciation Directe ;
- Mise en place de la TSB PACA ;
- Ajout de la fonction Importations personnalisées.

Mars : Réclamation et CVAE

- Refonte de la fonction Réclamation ;
- Ajustements du module CVAE suite à l'annonce de sa suppression

Mai : LAD personnalisation des noms des fichiers importés

- Ajout d'une fonction permettant de personnaliser les noms des fichiers PDF traités par la LAD ;
- Mise en place des statuts sur la déclaration de PVA.



Juillet : Ajout de dans le PGC d'une nouvelle échéance

- Dans le module PGC ajout de l'échéance Rôle Supplémentaire de TF au 15/07.

Septembre : Cegid Portail Etafi devient le portail unique

- Les télétransmissions se font uniquement avec le portail Etafi.fr.

Novembre : Refonte technique et ergonomique du PGC

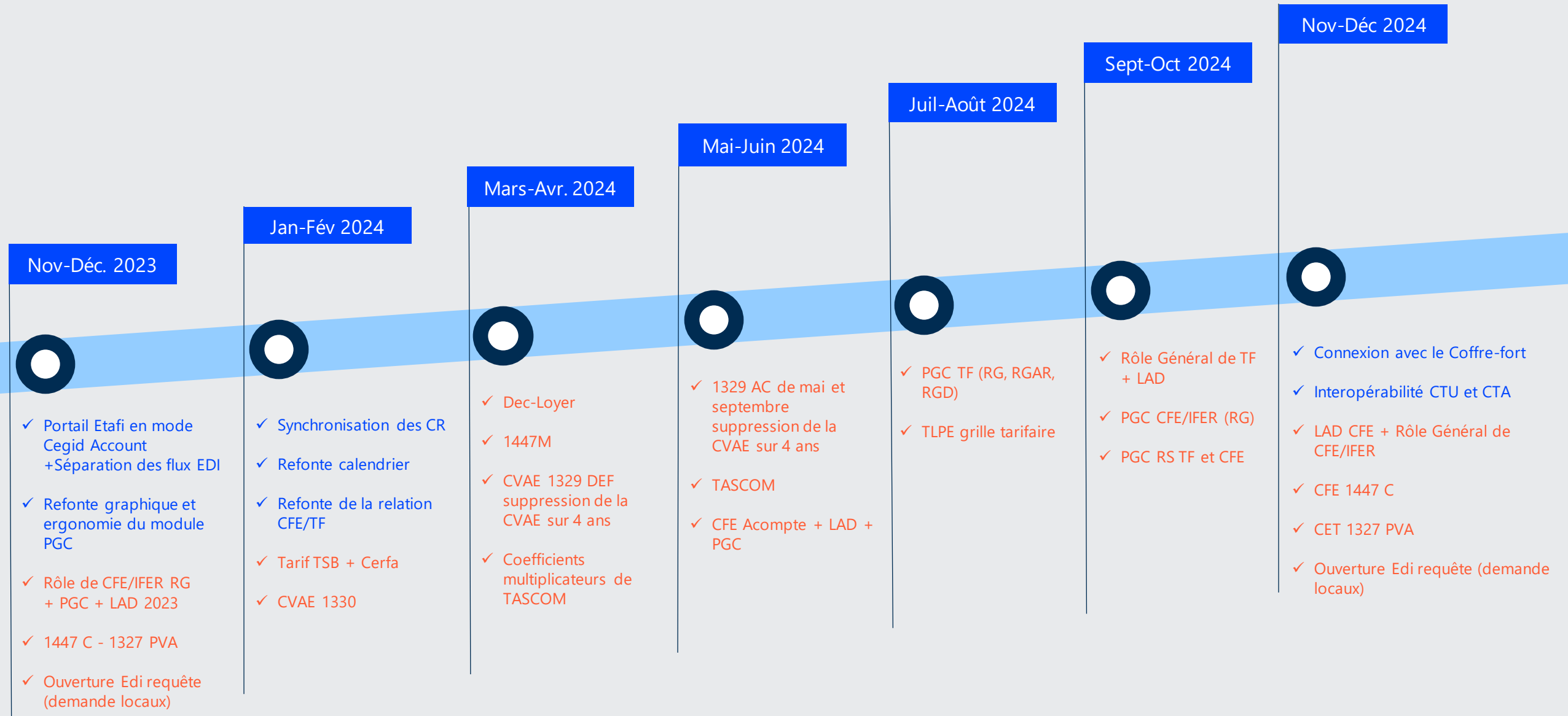
- Le module PGC est complètement revu ergonomiquement et visuellement pour être homogène visuellement avec le reste de l'application mais aussi techniquement pour augmenter les temps de réponses et améliorer sa maintenance.

Décembre : Gestion des biens, Télétransmission en mode Cegid Account

- Refonte du paramétrage de la gestion des biens afin de le simplifier et le rendre homogène avec le reste de l'application ;
- Les télétransmissions utilisent le mode de connexion Cegid Account pour plus de sécurité et de simplicité pour les utilisateurs ;
- Séparation des flux EDI.



Cegid Optitaxes - Roadmap applicative et légale



Événements et communications

Événements

2 Workshop par an

•

Cegid Connections Finance

•

Webinaire avec la participation de la DGFiP et notre partenaire Fiscalyse

Communications

Newsletter mensuelle

•

Météo du SaaS/Fiche version

•

Page d'accueil de Cegid Optitaxes



03

Rétrospective Fiscale



Qui sommes-nous ? Intégrateur et support métier

INTÉGRATEUR DE SOLUTION EN FISCALITE LOCALE



Notre spécialité :
la fiscalité et l'immobilier

Notre méthode :
RÉCONCILIER des
services immobiliers,
fiscaux, comptables, de
gestion locative ET...



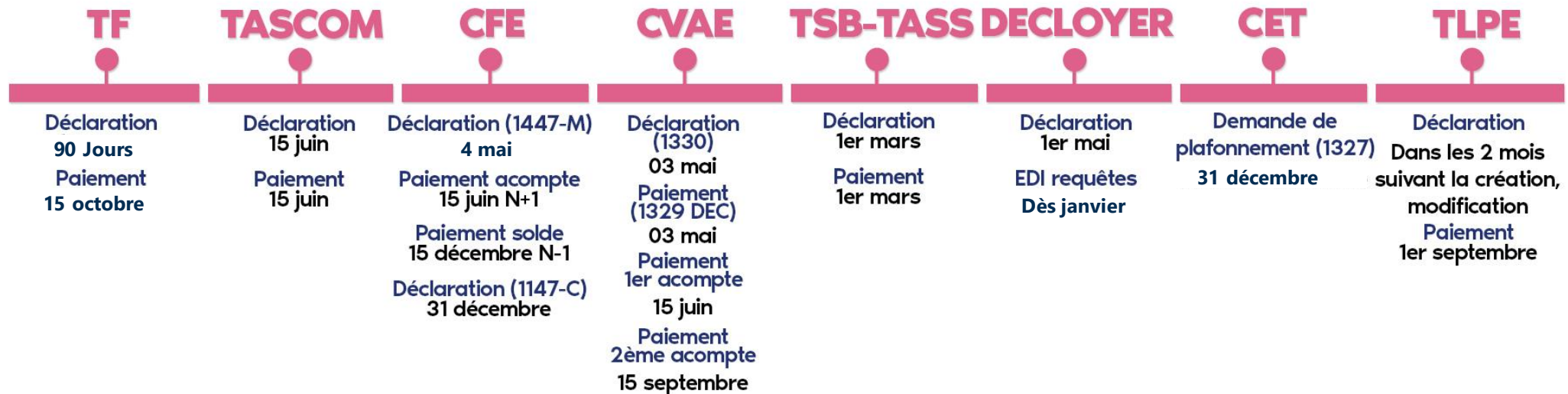
Des données de différents
systèmes d'information qu'elles
soient administrative, juridique
et dans tous les formats.

FISCALYSE, LE TRAIT D'UNION ENTRE VOS LOGICIELS ET VOS EXPERTS



WWW.FISCALYSE.FR

Calendrier des déclarations et échéances en fiscalité locale



Traitement des rôles généraux de CFE et TF



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr



Votre espace particulier



Votre espace professionnel

Contact et RDV

Accueil

Particulier

Professionnel

Partenaire

Collectivité

International English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...



Attention aux arnaques !

Des courriels et SMS frauduleux circulent pour promettre le remboursement d'un trop perçu ou menacer de poursuites pour non paiement d'impôts ou d'amendes. Ces escroqueries n'ont pour but que de vous extorquer de l'argent ou des informations.

En savoir plus

L'ACTUALITÉ EN BREF

Parution du n°13 de la situation mensuelle comptable des collectivités locales

Accueil , Collectivité - 10-11-2023

CFE et/ou IFR 2023 - Mise en ligne des avis d'impôt

Professionnel - 06-11-2023

France services : vos services publics regroupés à moins de 30 minutes de chez VOUS

Particulier - 26-10-2023



Votre avis sur le site

Cas 1:

mise en ligne
impot.gouv.fr

RÉSUMÉ DE LA PROCEDURE A SUIVRE :

1. Se connecter à votre espace professionnel
2. Aller dans : *Mon espace* puis *Gérer mes services*
3. *Droits d'accès* puis *Gérer ou consulter vos délégations*
4. Créer une habilitation pour FISCALYSE
5. *Saisir le N° d'abonné* : 20202020043838
6. *Actions* : *Déléguer/Modifier* et attribuez nous une délégation **pour chaque SIREN souhaité** et valider
7. *Consulter le compte fiscal* : cocher la case relative aux avis CFE et/ou TF et attribuez-nous le rôle «d'Acteur»

La solution de transfert de données

 Fiscalyse

- Tableau de Bord
- Patrimoine
- Evénements
- Baux
- Déclaration des Loyers
- TASCOM
- Taxe Foncière
- CFE
- Résolutions Juridiques
- Revenus fonciers
- Notes de frais

Indigo Park >
Cotisation Foncière des Entreprises > Récupérations de rôles CFE

Rechercher

2023

 Cécile Barbot
Super Administrateur

Etat des demandes







Télécharger tout

Afficher 10 éléments

Exporter en Excel

Exporter en PDF

Rechercher :

#	Le	Nom	SIREN	Statut	Avis	Acomptes	Facture	#
212	08/11/2023 - 16h11	PARIS PARKING BOURSE	300092012	Terminé	0	0	NON	
213	08/11/2023 - 16h11	LES BUREAUX COLLINE DE ST-CLOUD	702051111	Terminé	2	1	OUI	
214	08/11/2023 - 16h11	Meaux Stationnement	834178782	Terminé	1	0	NON	
215	08/11/2023 - 16h11	EFFIPARC BRETAGNE	333328656	Terminé	0	0	NON	
216	08/11/2023 - 16h11	EFFIPARC CENTRE	344182688	Terminé	9	6	OUI	
217	08/11/2023 - 16h11	EFFIPARC SUD-EST	344235569	Terminé	4	3	OUI	



Rapport de téléchargement des avis CFE

(En date du 13/11/2023)

Résumé du rapport



Sur les 108 sociétés étant considérées comme soumises à la CFE, 97 d'entre elles ont eu au moins un rôle téléchargé, représentant ainsi un total de 498 avis rappatriés entre le 08/11/2023 et le 08/11/2023 pour un montant de 12 471 095 €

L'analyse après téléchargement a mis en évidence des anomalies au niveau de votre Parc Immobilier ou de la DGFIP

- 612 établissement(s) considéré(s) comme CFE de votre parc n'ont pas de rôle de CFE correspondant. Peut-être avez vous des établissements marqués comme soumis à la CFE a tort?
- 52 rôle(s) téléchargé(s) n'ont pas de SIRET correspondant dans votre parc. Il se peut que certains SIRET de votre Parc ne soient pas correctement renseignés
- 50 établissements(s) ont reçu un rôle de CFE mais sont considéré(s) comme fermé(s) dans votre Parc. Un établissement fermé ne devrait pas payer de CFE.

Cas 2 : La connaissance des sites au cœur de la fiscalité locale

- ✓ Des fichiers de l'administration
- ✓ De logiciel de gestion de patrimoine - SI
- ✓ De logiciels fiscaux avec CTU et Optitaxes

Déclarations toujours papier mais en cours de dématérialisation

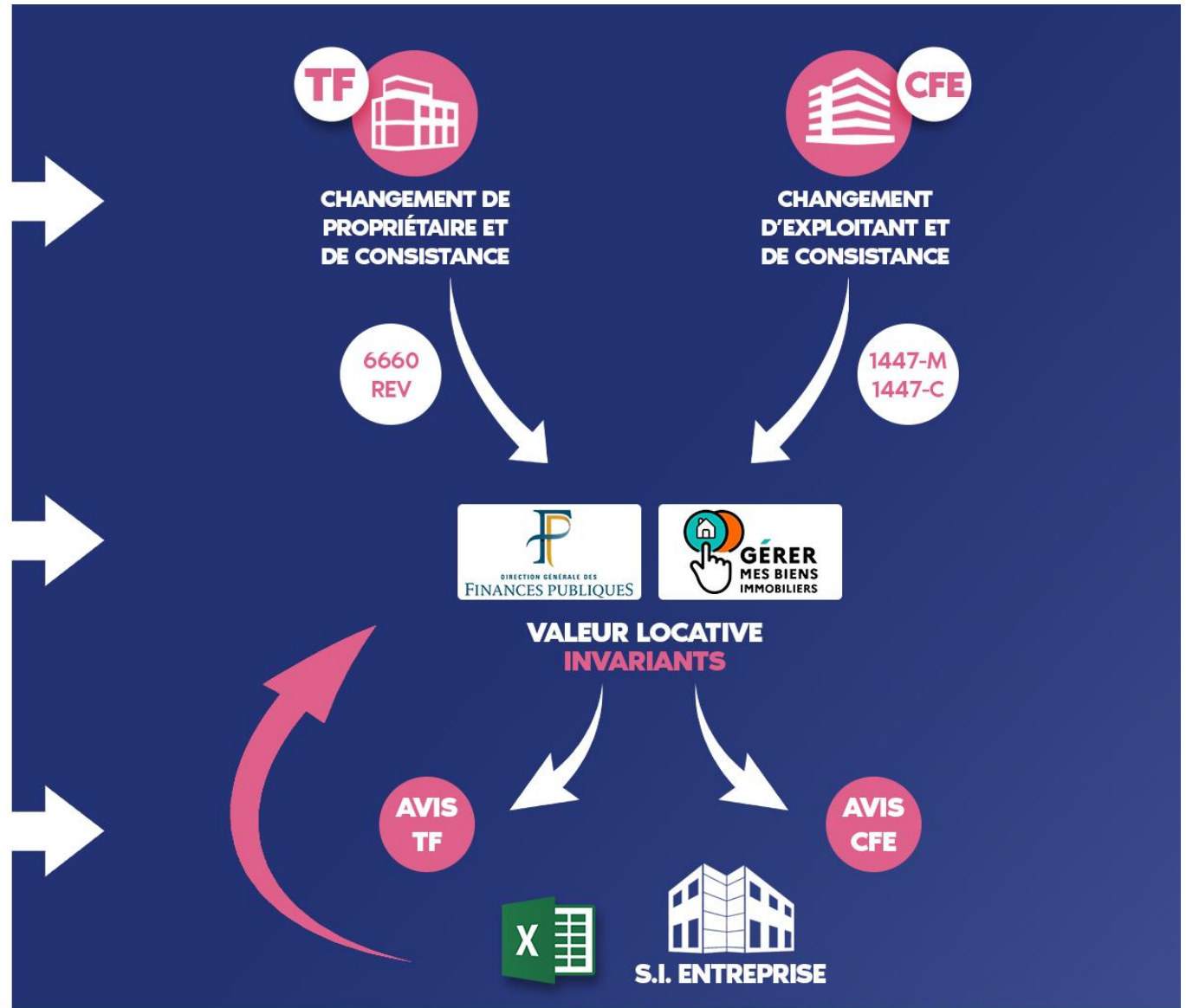
The image displays two French tax forms. The left form is titled 'DÉCLARATION D'UN LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL' (article 1406 du code général des impôts). It features the French Republic logo, the Cerfa logo (N° 6660-REV, N° 14248 W 06), and the text 'Service destinataire'. Below this is a large empty box. To the right is a section 'Réservé à l'administration' containing fields for 'Département', 'Commune', 'Préfixe', 'Invariant', and 'Clé'. The right form is titled 'COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2024' and 'DÉCLARATION INITIALE en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant intervenu en 2023'. It includes the French Republic logo, the Cerfa logo (N° 1447-C-SD, N° 14187*14), and the text 'Formulaire obligatoire (art. 1477-II du code général des impôts)'. Below the title is a table with two rows: 'DÉPARTEMENT' and 'COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION'. Below the table is a box for 'TIMBRE À DATE DU SERVICE'. At the bottom of the image is the logo for 'impots.gouv.fr' with the text 'un site de la direction générale des finances publiques'.



DÉCLARATIONS

CONTRÔLES

MISES À JOUR





Q&A



merci